



Salaires minima des ingénieurs et cadres : les queues de cerise de l'UIMM

A l'issue de cette seconde réunion de négociation, le patronat de la métallurgie a enfin fait part de sa proposition d'augmentation des appointements minima des ingénieurs et cadres à hauteur de 1,1 %.

Après une suspension de séance "de principe", l'UIMM a finalement consenti à une **revalorisation de ces salaires minima de 1,2 %**. Pour illustrer, cela correspond à une augmentation de 1,20 euro brut par jour pour un salarié au forfait jours, coefficient 100 !

Cette proposition patronale est inférieure à la fois à l'augmentation du SMIC (1,24 %) et du plafond de la sécurité sociale (1,6 %) pour 2018.

Une fois encore, la métallurgie accentue le tassement des grilles salariales et porte un coup supplémentaire à la reconnaissance des qualifications.

Une fois encore, la métallurgie altère le niveau des pensions des futurs retraités des catégories ingénieurs et cadres.

Alors que tous les voyants sont au vert, que la relance économique est amorcée et que les carnets de commande sont pleins, les salariés seraient les seuls à ne pas bénéficier de cette reprise.

La politique salariale de la métallurgie a besoin d'une autre ambition, à l'aune des évolutions technologiques qui s'annoncent et qui nécessiteront de disposer de savoirs, savoir-faire et qualifications élevés.

C'est pourquoi la CGT propose une revalorisation immédiate de 4 % assortie d'un rattrapage de 10% sur trois années.

L'attractivité de la métallurgie passe aussi par les salaires !

A l'issue de la réunion, trois organisations syndicales (CFDT, CGC et FO) ont accepté la proposition de l'UIMM. La CGT consultera ses syndicats sur cette proposition que la délégation juge très largement insuffisante.

Montreuil, le 9 janvier 2018